

RÉSOLUTION
2023-010

VIREMENTS ENTRE POSTES BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de factures doit être autorisé et qu'il n'y a pas de crédits suffisants aux postes budgétaires visés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas d'un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire en conformité avec l'article 960.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un virement du poste budgétaire 02-320-00-516-00 vers le poste 02-320-00-521-04 au montant de 924,58 \$ et un virement du poste budgétaire 02-320-00-521-02 vers le poste 02-320-00-521-04, au montant de 4 112,19 \$, et vers le poste 02-320-00-421-00, au montant de 66,38 \$.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président